

25^{EME} COMMISSION LOCALE DE L'EAU
COPIL NATURA 2000
29 JUIN 2015

**Séance plénière de la Commission Locale de l'Eau
et du Comité de Pilotage Natura 2000 - Mairie - Carcans**

Etaient présents

Collège des élus :

Mesdames CROMBEZ, GUILLERM, MOUTIC, LAMOU, TEYNIE,
Messieurs BERRON, SABAROT, PEINTRE, ABIVEN, DELATTRE, VEIGA, DEYRES,
MAURIN, CASTAGNEAU, HUGUET, HURTEAU, BOUCHON

Collège des usagers :

Mesdames ARNAULD, ARCHAIMBAULT
Messieurs BOURDIE, HERAUD, POINT, DARTIGUELONGUE, JACOB, SARGOS,
DENEUVIC, LARRUE, PERAGALLO

Collège des administrations

Madame COMIN, LAMOUREUX, LAGARDE, PERRIN,
Messieurs ADAM, POMIES, SPIRKEL, PALLOIS, BOTTIN

Assistaient également à la réunion

Mesdames GUICHET, CASTRO, BRICHE, LAURONCE, VIALLET NOUHANT, BARRE,
BOUILLY, ALEXANDRE, DUBREUILH
Messieurs LE GORREC, ANSCHUTZ, BUQUET, SEGUY, DE GRISSAC, RIELLAND,
DAMON, LACROIX, YCARD, BERTRIN, JAMONEAU, DUFOUR, QUENAULT

Etaient excusés

Mesdames GOT, ELISSALT
Messieurs RENARD, BROGNIEZ, BRUN, CAILLET, PELLE, LABROUSSE,
LEMENAGER, ATINAULT

L'ordre du jour de la CLE et du COPIL concernait uniquement des sujets d'informations et n'a donc pas donné lieu à des votes. Cet ordre du jour comprenait cinq points :

L'intégralité des diaporamas présentés est disponible sur le site

<http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/lacs-medocains>

Rubriques « Documents produits – Réunions »

1) La synthèse sur 35 ans de suivi des niveaux d'eau autour des Lacs Médocains, SIAEBVELG

Ce rapport est disponible sur le site

<http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/lacs-medocains>

Rubriques « Documents produits – Etudes et rapport »



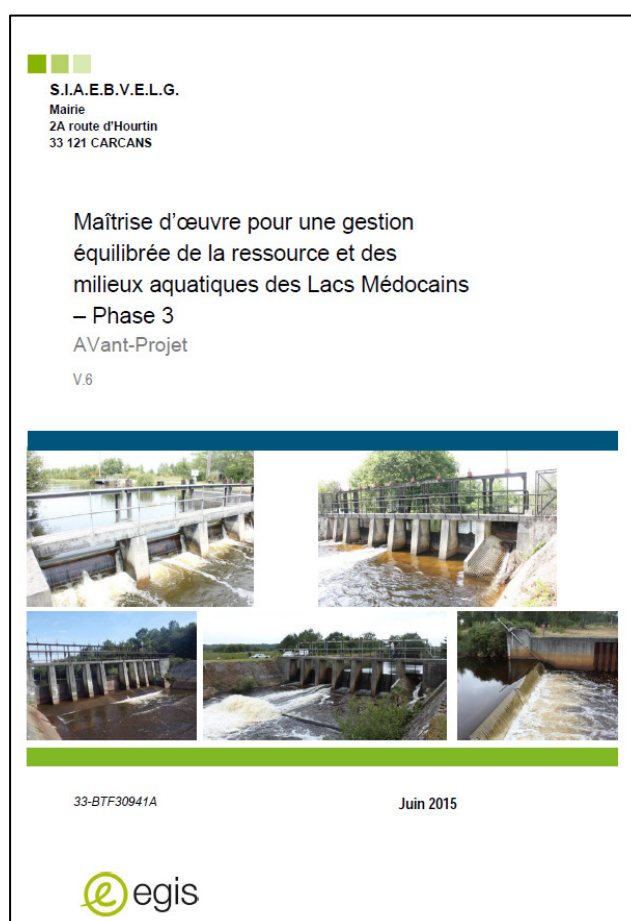
2) Présentation de l'étude de gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant, EGIS Eau.

Antoine Rateau du bureau d'études EGIS Eau présente les résultats de l'étude à l'échelle du bassin versant des lacs médocains pour optimiser la gestion de l'eau. Après 2 ans d'analyse des données et de concertation, cette étude propose les travaux à mener au stade des « Avant Projets » et le règlement d'eau pour le lac de Carcans-Hourtin, le lac de Lacanau, le canal des étangs et leurs zones humides.

Les rapports complets des trois phases de l'étude sont disponibles sur le site

<http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/lacs-medocains>

Rubriques « Documents produits – Etudes et rapport »



Monsieur Sabarot propose que les avis et suggestions des membres de la Commission Locale de l'Eau soient transmis au secrétariat de la CLE avant le mois de septembre. Il s'agira ensuite de lancer les études de phase « Projet » pour mettre en œuvre dès 2016, ce programme prioritaire pour le SAGE des Lacs Médocains.

3) Finalisation du plan d'actions pour les zones humides, Université de Bordeaux

Charlotte Dubreuil de l'Université de Bordeaux rappelle que le plan d'actions pour les zones humides des lacs médocains a été présenté en comité de pilotage au mois de janvier 2015. Suite à cette réunion de travail, les remarques de l'ensemble des partenaires ont été intégrées dans les documents. Le plan d'actions est ainsi finalisé et avec l'aide des partenaires financiers et techniques, la première année de mise en œuvre va pouvoir débuter dès l'automne 2015.

Les documents complets du plan d'actions « Etat des lieux », « Enjeux et objectifs », « Fiches actions » sont disponibles sur le site :

<http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/lacs-médocains>
 Rubriques « Documents produits – Etudes et rapport »



4) Le projet de zones humides artificielles en zone agricole, SCEA du Domaine St-Jean

Monsieur Damon de la SCEA du Domaine St-Jean rappelle l'historique et les caractéristiques du projet de zones humides artificielles sur le domaine St-Jean. Ce projet a été présenté à la commission locale de l'eau du mois de mars 2015 et a fait l'objet d'un groupe de travail spécifique au mois de juin comme demandé par M. Sabarot. Le relevé de conclusion suite à ce groupe de travail est joint en annexe.

Des améliorations sur le projet ont donc été apportées sur plusieurs aspects techniques en particulier en référence au document transmis par M. Point de l'association Vive La Forêt : présence de matière organique pour favoriser la dénitrification, le relief des zones humides pour augmenter le temps de séjour de l'eau, le développement des plantes aquatiques, le suivi de l'opération...

Il est également rappelé que ce projet fait partie d'un ensemble d'actions menées avec les exploitants agricoles, la Chambre d'Agriculture, le GRCETA, l'Université de Bordeaux et le SIAEBVELG pour améliorer la situation sur les éléments azotés : suivi des nitrates, optimisation de la fertilisation, couverts végétaux, etc...

Le dossier final pour ce projet devrait être présenté aux Services de l'Etat pour l'automne prochain.

5) Etat d'avancement des réunions inter-SAGE sur le projet de champ captant, SMEGREG

Monsieur De Grissac rappelle l'historique du projet de champ captant, les principaux enjeux liés à ce dossier et les démarches engagés en termes de concertation entre les deux SAGE.

Monsieur Heraud explique que le Syndicat des Sylviculteur du Sud-Ouest a réuni ses adhérents au Temple la semaine précédent cette CLE afin de présenter le projet de champ captant. Il indique qu'au regard des incertitudes et des menaces que fait peser ce projet sur la sylviculture, l'ensemble des membres du SYSSO présents a voté à l'unanimité contre ce projet. M. Peragallo du CRPF, confirme que vu les besoins en eau des pins, le projet semble en effet incompatible avec la production forestière.

Monsieur Sabarot conclut ce sujet en regrettant tout d'abord la concertation initiale sur ce projet qui n'a pas été bonne. Il précise que cette concertation est maintenant lancée et qu'il veillera à la totale transparence sur ce dossier. Il indique en outre, que ce projet ne pourra pas être compatible avec le SAGE des Lacs Médocains, s'il impacte la sylviculture, la nappe des sables et les milieux aquatiques associés. Il demande donc à ce que les études se poursuivent afin de préciser les éventuels impacts du champ captant et sollicitent l'ensemble des acteurs locaux pour rester unis sur ce dossier en évitant les avis dispersés.

La séance est levée à 17h.

ANNEXE 1
GROUPE DE TRAVAIL
ZONES HUMIDES ARTIFICIELLES
SCEA DU DOMAINE ST-JEAN
11 JUIN 2015

Etaient présents :

Pascal Abiven, Philippe Morel, Rémy Damon, Brigitte Dupeyron, Patrick Minjat, Marie-Pierre Viallet-Nouhant, Julie Campguilhem, Christophe Laplace Treyture, Frédéric Hoffman, Alain Bouchon, Jean-Claude Peintre, Florent Pallois, Frank Quenault

Etaient excusés

Henri Sabarot, Caroline Astre, Céline Debrieu-Levrat, Pierre Anschutz, Damien Buquet, Patrick Point, François Sargos, Thibault Varenne

Relevé de conclusions

Le projet technique de zones humides artificielles a été présenté par Rémy Damon du Domaine St-Jean et par Philippe Morel de GERE. Cette présentation et les discussions entre les membres du groupe de travail ont permis de préciser le projet et de répondre aux interrogations en particulier celles formulées par l'association Vive la Forêt.

Les éléments de conclusions sont les suivants :

- le projet est correctement dimensionné tant en surface, en volume de stockage et en temps de séjour des eaux par rapport à la surface drainée. Ainsi, les propositions correspondent aux valeurs de références indiquées dans le guide technique national rédigé par l'ONEMA et l'IRSTEA. Il est également précisé que les eaux de drainage de la pompe n°1 seront dirigées à la fois vers le fossé principal et la zone tampon B permettant ainsi de traiter ces eaux avant restitution vers la Caillava. Pour les eaux se dirigeant vers l'estuaire de la Gironde, des suivis sont envisagés par le SIBV de la Pointe Médoc. Les surfaces agricoles concernées par ce syndicat bénéficient dès à présent des mesures prises depuis plusieurs années, sur le pilotage de la fertilisation, la mise en place de cultures pièges à nitrates, etc...

- sur les questions de la végétation et de la matière organique, éléments nécessaires au bon fonctionnement d'un tel dispositif de dénitrification, il est expliqué que

l'essentiel des zones tampons ne sera pas décapés. Ainsi à la fois la végétation préexistante et la matière organique disponibles dans les sols seront conservées en l'état. La végétation de ces zones évoluera ainsi naturellement en fonction des degrés d'humidité des milieux. Pour les quelques surfaces décapées, l'expérience locale montre que ces sols riches en matières organiques sont rapidement colonisés par la végétation. Il est ainsi retenu qu'il est préférable de laisser cette végétation locale s'implanter plutôt que d'en importer de l'extérieur. Un bilan de la colonisation par la végétation pourra être réalisé au bout d'un an de fonctionnement pour éventuellement compléter le dispositif.

- il est ensuite discuté du cheminement de l'eau à travers les différentes zones humides de façon à maximiser le temps de séjour de l'eau dans ces milieux. Il est retenu que les profils très hétérogènes en termes de relief seront conservés, ainsi que la végétation existante pour disperser au maximum les eaux. En effet, ces milieux correspondent pour l'essentiel à d'anciennes zones de reboisements avec les traces encore apparentes de ces travaux qui ont considérablement modifiés le relief permettant ainsi une multitude de cheminements pour l'eau.

- sur la question des suivis de ce dispositif, il est précisé que cette partie n'avait pas été transmise au groupe de travail. La SCEA du Domaine St-Jean prévoit avec GEREÀ à la fois des suivis de qualité des eaux et de la végétation sur les zones humides. Ces points seront explicitement indiqués dans l'arrêté préfectoral autorisant ce projet et pourront faire l'objet d'ajustement à discuter avec le groupe de suivi pour s'adapter aux résultats constatés. Il est également proposé que puissent être signalés d'éventuels développements d'algues filamenteuses ou de cyanobactéries. Le SIAEBVELG continuera en collaboration avec l'Université de Bordeaux, les exploitants agricoles, la Chambre d'Agriculture et le GRCETA à suivre en parallèle les principaux paramètres de la qualité des eaux des cours d'eau concernés. Les suivis se poursuivront également sur les lacs avec les analyses de l'Agence de l'Eau, l'ARS, l'IRSTEA et l'Université de Bordeaux.

- il est enfin proposé que le comité de suivi de ce projet soit formé par les membres de la Commission Locale de l'Eau auxquels seront associés les partenaires scientifiques et techniques. Les réunions seront ainsi organisées dans le cadre du SAGE des Lacs Médocains.

Les membres présents concluent sur l'exemplarité et l'importance de ce projet pour le bassin versant des lacs médocains. Il est également répété que cette démarche est volontaire de la part de la SCEA du Domaine St-Jean et correspond à un investissement conséquent de plus de 150 000 €. Sur ces aspects budgétaires, il est suggéré de questionner les éventuels partenaires financiers sachant que ce projet est inscrit comme prioritaire dans le Programme Actions Opérationnel Territorialisé, PAOT, rédigé par la DDTM.

Le projet sera présenté à la CLE du 29 juin 2015.